

1 inFO militante

N° 3351 du 17 au 30 novembre 2021

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

ENSEMBLE, HAUT ET FORT





p. 4 à 7



p. 11 à 14



p. 23

ACTU (pages 4 à 7)

Peser pour le rapport de force

- CCN : indépendance syndicale, revendications, détermination.
- Développement : « agir, à tous les endroits, à tous les niveaux ».
- Formation professionnelle : ce que FO revendique.
- Hôpitaux : une grande conférence FO en janvier.
- Fonction publique : FO demande l'ouverture immédiate de négociations.

DROIT (page 9)

- Salarié protégé et responsabilité de l'État.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- CSE : le renforcer pour améliorer le dialogue social.

INTERNATIONAL (page 16)

- Allemagne : une grève des services publics se prépare.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 20)

- Le secteur confédéral de l'économie et du service public explique pourquoi le guide fiscal produit par FO appelle à « Réhabiliter l'impôt progressif et le consentement à l'impôt ».
- Au pays du foie gras, la révolte des bas salaires chez Labeyrie.
- Hôpital militaire Desgenettes : 300 postes sacrifiés par la restructuration.
- Champagne Burtin : trois semaines de grève pour obtenir des négociations.
- Ambulanciers : FO dépose un préavis de grève pour le 30 novembre.
- FO-Métaux ne lâche rien sur la nécessaire réindustrialisation.
- Vabel Cosmétique : après une victoire aux prud'hommes, elles créent un syndicat FO.

CONSOMMATION (page 21)

- État des lieux du logement : peut mieux faire...

HISTOIRE (page 22)

- Le contrat de travail.

PORTRAIT (page 23)

- Éric Gautron : « défendre les salariés et le modèle historique de la Sécurité sociale ».

FO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, M. Carlus, C. Chiclet.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal novembre 2021.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

RETRAITES : ATTENTION À LA SURENCHÈRE ÉLECTORALISTE

Nous aurons finalement eu raison du projet de réforme des retraites : la « mère des réformes », telle que la qualifiait le président de la République, ne verra pas le jour sous ce quinquennat. Le président lui-même, la ministre du Travail à son tour, ont finalement dû reconnaître que tous les éléments de communication qui avaient été mis en avant pour la justifier (plus simple, plus équitable, plus juste...) n'ont jamais convaincu. Et pour cause ! Ne nous privons pas de rappeler combien nous avons dû expliquer, réagir, contrer ces affirmations, démontrer en quoi elles n'étaient pas fondées. Face aux ministres, Haut-commissaire, députés dits « ambassadeurs de la réforme », économistes à l'origine du projet... allant jusqu'à démontrer que bien des intervenants sur le sujet non seulement ne maîtrisaient pas les conséquences de ce projet, mais bien souvent ne connaissaient pas même le système actuel.

Si le président comme la ministre ont aussi reconnu que le projet de réforme avait été porteur d'inquiétudes, l'inquiétude venait de ce qu'il devenait de plus en plus clair que l'objectif était bien – contrairement à ce qui avait été affiché à l'origine – d'aboutir à retarder l'âge effectif de la retraite.

Il faut bien comprendre qu'outre contraindre à devoir travailler plus longtemps ceux qui sont encore en emploi – quand dans le même temps trop de jeunes et moins jeunes, voire des seniors, ne demandent qu'à trouver un emploi –, reculer l'âge de départ conduira à pénaliser d'une décote supplémentaire tous ceux, et plus souvent celles, qui ne sont déjà plus en emploi au moment de faire valoir leur droit à la retraite – en

moyenne déjà à 63,5 ans du fait de l'allongement de la durée de cotisation.

Affirmer aujourd'hui qu'il faudra « travailler plus longtemps en repoussant l'âge légal » a certes le mérite de la clarté mais n'affaiblira pas notre opposition.

Renvoyer ce débat dans le cadre de l'élection présidentielle est aussi contestable. Attention à ne pas faire du droit à la retraite des salariés l'objet de surenchères électoralistes. Il n'a pas fallu longtemps pour que nos craintes se vérifient. Le Sénat vient ainsi de s'empresser de faire montre de zèle en votant un report à 64 ans et l'accélération de l'allongement de la durée

de cotisation à quarante-trois ans. La leçon devrait pourtant être tirée avec l'échec de la « mère des réformes » portée lors de la campagne de 2017.

Attention à cette fâcheuse tendance à opposer les uns aux autres : ici les retraités aux actifs, ceux qui ont pu accomplir une carrière complète à ceux – celles encore le plus souvent – qui subissent les emplois

à bas salaires, à temps partiel, les contrats précaires et qui atteindront plus difficilement encore les conditions d'une retraite à taux plein, ceux qui bénéficient d'autres revenus que ceux du travail aux salariés... Là, avec la réforme de l'Assurance chômage, en stigmatisant les salariés qui subissent les emplois précaires, les demandeurs d'emploi qualifiés d'inactifs et sanctionnés à ce titre !

La retraite, l'Assurance chômage ont été mises sur pied par l'action syndicale pour assurer la solidarité entre les salariés et entre actifs et retraités. Nous devons en être fiers et faire savoir qu'il faut et faudra compter sur nous pour les défendre : hier, comme aujourd'hui et demain !

**La retraite,
l'Assurance chômage
ont été mises sur pied
pour assurer
la solidarité
entre les salariés**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Peser pour le rapport de

De la hausse des salaires au respect de la pratique contractuelle et du paritarisme en passant par la condamnation des pratiques d'externalisation et sous-traitance qui précarisent toujours plus l'emploi, la condamnation de la réforme de l'Assurance chômage, l'exigence du respect du droit à une formation qualifiante et aux structures dédiées, la demande de moyens pour les services publics dont hospitaliers, la demande réitérée aussi d'un conditionnement des aides publiques aux entreprises... Les 3 et 4 novembre, le Comité confédéral national de FO a acté nombre de revendications dans une résolution générale votée à l'unanimité et a détaillé de nouvelles initiatives pour le développement de l'organisation.

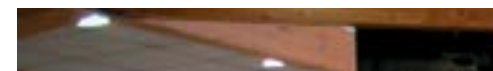
CCN : indépendance syndicale, revendications, détermination

Quelque quarante-six interventions de délégués, le vote d'une motion de soutien aux salariés en grève de la société Labeyrie, une résolution générale adoptée à l'unanimité, de nouvelles initiatives pour le développement de l'organisation... Le Comité confédéral national de FO (CCN) des 3 et 4 novembre a montré une richesse « dans ses débats » et « c'est celle de notre indépendance », soulignait Yves Veyrier, le secrétaire général de la confédération, lançant : « Campagne présidentielle ou pas, FO est là et sera là. » Et les dossiers ne manquent pas. Les militants ont redit ainsi leur refus d'un retour d'une réforme des retraites visant un recul de l'âge de départ, souligné la nécessité d'une prise en compte du social dans le cadre de la transition écologique, dénoncé la mise à mal de la pratique contractuelle ou encore fustigé les contre-réformes dans la sphère publique. Ils ont souligné encore la nécessité d'une formation professionnelle qualifiante, tiré la sonnette d'alarme sur la situation dans les hôpitaux, demandé le rétablissement de toutes les libertés individuelles et col-

lectives, rappelé leur attachement à la Sécurité sociale tandis que la réforme de l'Assurance chômage était unanimement contestée... À tous ces thèmes et bien d'autres, tous faisant l'objet de revendications, il faut ajouter les premiers d'entre eux : l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat des travailleurs, actifs et retraités.

« On est bien loin des promesses »

« Les salariés veulent des augmentations », résumait François Pozzo Di Borgo (UD Aisne), citant la lutte des AESH depuis de longs mois. « Ce qu'on veut, c'est l'ouverture de négociations sur les salaires et non les 100 euros (prime inflation) », appuyait Sébastien Busiris (FEC-FO); Pierre Compain (UD Hauts-de-Seine) rappelant, lui, la « situation sociale tendue dans les entreprises ». « Quand on perçoit 600 euros net par mois, ce n'est pas 2% d'augmentation qui change quelque chose », relayait Zainil Nizaraly (FEETS-FO). Pour la FGTA-FO aussi, « le mot d'ordre c'est le pouvoir d'achat et les conditions de travail ».



© F. BLANC

Mais, analysait Pierre Courrèges-Clercq (UD Dordogne) « le gouvernement et le Medef sont déconnectés, décomplexés, et on est bien loin des promesses » sur les salaires d'il y a quelques mois. Et pour cause, rappelait-il, « l'entreprise bénéficie d'exonérations jusqu'à 1,6 Smic, donc le patronat n'a aucun intérêt à augmenter les salaires ». Quant au plan d'investissement (30 milliards d'euros sur cinq ans) censé booster la réindustrialisation et l'emploi dans de nouvelles filières, « le budget n'est pas à la hauteur », déplorait Frédéric Homez (FO-Métaux). « Si l'on sait que tout ne sera pas relocalisé, il faut de la recherche, du développement et du réinvestissement sur le territoire. (...) Et la transition écologique doit se faire avec l'industrie et non pas contre l'industrie. »

Valérie Forgeront

force



Développement : « agir, à tous les endroits, à tous les niveaux »

Certes déjà engagée depuis longtemps dans des actions de développement, entre autres par la mise en place de l'outil e-fo, la confédération annonce de nouveaux projets. Les unions départementales et fédérations aussi.

« Il nous faut peser pour que le rapport de force soit en notre faveur », insistait Yves Veyrier le 3 novembre devant le CCN. Pour la confédération, cela implique d'« agir, à tous les endroits à tous les niveaux, conjointement », et transformer le crédit porté à « nos arguments » et « revendications » en « nombres » : celui des adhérents, des implantations ainsi que celui des résultats aux élections professionnelles. L'objectif, évoqué lors du précédent CCN en mai, est d'atteindre 20% de représentativité dans quatre ans. L'organisation, qui vise à sensibiliser davantage les jeunes, les travailleurs précaires ou encore les cadres, prévoit ainsi une « semaine de l'adhésion syndicale à FO », du 17 au 22 janvier 2022. Un ren-

dez-vous qui pourrait devenir annuel. Cette campagne « pourrait prendre la forme d'une distribution publique », entre autres sur les marchés. Autre initiative, « une implantation permanente sur le site de l'aéroport de Roissy ». Le local syndical FO existe déjà à la maison des syndicats, sur le site aéroportuaire (80 000 à 120 000 salariés). Au 1^{er} janvier, un militant de la FEETS y sera à plein temps.

Tarn-et-Garonne : jeux et humour en soutien au plan de développement

Parmi les autres décisions, FO-Métaux annonce son recours à deux développeurs pour aider à la création d'implantations, l'UD de Haute-Saône met en place un pôle développement afin de sensibiliser, entre autres, les jeunes, dont ceux des CFA. L'UD FO du Tarn-et-Garonne prévoit, elle, « huit à neuf

événements tout au long de l'année » 2022, « une série d'actions de communication, positives et régulières ». Parmi celles-ci, la distribution, déjà réalisée, devant une école d'apprentis, de livrets sur leurs droits, accompagnée de bonbons et goodies. En janvier, une opération « galette des droits », visant à faire connaître dans les entreprises l'action syndicale aux non-adhérents, sera suivie en avril de « FO fête sa naissance » (rappel du congrès constitutif de 1948) et en juin de « FO donne un coup de pouce à vos congés payés ». Deux opérations assorties de cadeaux à gagner, dont un Code du travail et des Chèques-Vacances, et qui visent à sensibiliser les salariés des TPE à l'action syndicale. Et pour chacun des événements, ludiques, teintés d'humour mais toujours reliés à la défense des salariés, un livret spécifique d'information syndicale sur les droits a été conçu.

Valérie Forgeront

Peser pour le rapport de

Hôpitaux : une grande conférence FO en janvier

A lors que la cinquième vague se précise, l'hôpital public est au bord de l'implosion. Après des années de politique d'austérité, que l'exécutif a accentuée en supprimant 5700 lits en 2020, l'état des lieux est sévère. Selon les établissements, 5% à 20% des lits théoriquement disponibles sont fermés du fait des pénuries de personnels, dues notamment à une incessante aggravation des conditions de travail qui fait fuir les agents. Or pour l'instant, les 15 000 recrutements annoncés mi-2020 restent une pro-

messe. « *L'hôpital doit unifier ses forces pour imposer au gouvernement un changement radical d'orientation des politiques de santé!* », martèle Didier Birig, secrétaire général de FO-SPS, pour qui il est urgent de rompre avec la logique financière du plan « Ma santé 2022 ».

Construire le rapport de force

Si la fédération a été signataire du Ségur de la santé (et donc notamment du complé-

ment de traitement indiciaire de 183 euros mensuels), les avancées salariales « *ne sauraient combler le déficit d'attractivité et de fidélisation des agents* », souligne Didier Birig. En sortant exige, pour FO-SPS, la création des lits et postes nécessaires au bon fonctionnement de l'hôpital, ainsi que l'ouverture du *numerus clausus* médical, de nouveaux instituts paramédicaux et des négociations inter-fonctions publiques pour les carrières des personnels. Active depuis des semaines pour construire le rapport de force, FO-SPS va publier, avec deux autres organisations, une déclaration sur l'état déplorable du système de santé. Surtout, la fédération prépare pour janvier 2022 une grande conférence FO pour « *un autre hôpital* ». Afin de faire un état des lieux détaillé, les représentants FO des établissements seront réunis au siège de la confédération, qui appuie l'initiative. En attendant, le CCN a apporté son soutien aux fédérations, unions départementales et syndicats engagés dans la préservation des hôpitaux de proximité : hôpital de Mayenne, avec l'initiative de rassembler au ministère le 4 décembre, Ambert, APHP et Bichat, Beaujon, Château-du-Loir, Luçon, hôpital des armées Desgenettes à Lyon...

Élie Hiesse



© F. BLANC

Formation professionnelle : ce que FO revendique

L'accord-cadre national interprofessionnel sur la formation professionnelle, conclu dans le cadre de l'agenda paritaire autonome, « *ne permet pas de faire valoir pleinement* » les revendications de FO pour améliorer les droits des salariés, a estimé le CCN. FO rappelle sa contestation de la loi du 5 septembre 2018, qui a accordé le primat au développement des compétences au détriment des formations qualifiantes.

Des négociations jusqu'à fin juin

Pour le CCN, les formations qualifiantes menant à des titres professionnels sont seules à même, associées à une progression dans les grilles de classifications, de permettre la recon-

sidération-revalorisation indispensable de nombre d'emplois. FO défend également le renforcement de la formation initiale sous statut scolaire, délivrée par les lycées professionnels, l'université publique, les CFA publics. Elle exige le rétablissement des moyens consacrés au CIF, supprimé, et que toute sa place soit donnée à l'AFPA dans l'offre du CPF (compte personnel de formation). Déterminée à tenir toute sa place, la délégation FO continuera de porter ses revendications dans les négociations thématiques prévues jusqu'à fin juin. Si le calendrier n'est pas connu, les sept thèmes le sont : recours à l'alternance, usage du CPF, compétences, système de certification, pilotage, financement et transitions professionnelles.

Élie Hiesse

force

**TRANSPORTS
ET LOGISTIQUE**

**Une semaine d'actions
du 13 au 17 décembre**

FO-UNCP appelle à une semaine d'actions du 13 au 17 décembre dans les transports par la route et la logistique. Les salariés, qui revendiquent une vraie augmentation des salaires, un treizième mois ou encore un socle social dans tous les appels d'offres de délégation de service public, exigent des réponses du gouvernement, du patronat et des élus locaux.

SUITE DU SÉGUR

**Une conférence sociale
avant le 15 janvier**

Alors que la conférence sociale (selon accord Ségur 2) devrait s'ouvrir avant le 15 janvier, le versement du CTI (183 euros) aux soignants du handicap, dont ceux relevant des départements, au total 20000 agents, est avancé à novembre. Signataire des Ségur 1 et 2, FO-SPS bataille toujours pour que les agents jusque-là écartés du Ségur bénéficient de la mesure salariale.

RETRAITÉS

**Manif nationale
le 2 décembre**

Le groupe des neuf, dont l'UCR-FO, appelle les retraités à une manifestation nationale le 2 décembre à Paris. Face à la montée de l'inflation et tandis que les pensions stagnent, les retraités exigent l'augmentation immédiate des pensions, de base et complémentaires. Ils appellent à la défense du système de santé ainsi qu'à celle des services publics et à leur développement.



© F. BLANC

Fonction publique : FO demande l'ouverture immédiate de négociations

Début novembre, FO-Fonction publique pensait pouvoir y voir un « *frémissement* », indiquait son secrétaire général, Christian Grolier. Concrètement, le présage d'une initiative sur les salaires. Une réunion « Groupe de travail mesures salariales 2021 » avait été ajoutée à l'agenda social initial de la fonc-

tion publique, programmée le 17 novembre. Le gouvernement entendait-il enfin la revendication salariale des agents publics? Sans explication, la réunion a été annulée. Or, l'inflation, elle, est en hausse et affiche +33,3% en près de vingt ans, tandis que le point d'indice reste gelé. Pour retrouver sa valeur réelle de janvier

2000 (en euros constants), il faudrait l'augmenter de 20,79%, rappelle l'interfédérale FO.

**« La seule solution :
augmenter la valeur
du point »**

Considérant l'évolution de l'inflation et le tassement des grilles en l'absence d'une vraie revalorisation, « *la seule solution, et en urgence, est d'augmenter la valeur du point* », insiste Christian Grolier. FO-Fonction publique a décidé de ne plus participer à la conférence sur les perspectives salariales qu'elle qualifie de « *conférence sans lendemain* ». L'Union interfédérale réitère sa demande d'ouverture immédiate de véritables négociations salariales.



© F. BLANC

Valérie Forgeront

FO

LES SALAIRES NE SONT PAS L'ENNEMI DE L'EMPLOI





Salarié protégé et responsabilité de l'État

La responsabilité de l'État peut être engagée en cas de non-respect de la loi par ses services.

Un abattoir exploité en régie par une commune décide de licencier un salarié délégué du personnel pour inaptitude physique et effectue une demande d'autorisation à l'inspecteur du travail. Celui-ci refuse de se prononcer, se déclarant incompétent pour autoriser le licenciement d'un salarié employé par une régie municipale. L'employeur licencie le salarié.

Celui-ci saisit le tribunal administratif afin de faire reconnaître la compétence de l'inspecteur du travail et par voie de conséquence une faute de ce dernier engageant la responsabilité de l'État, et obtenir une indemnisation de son préjudice.

La cour administrative d'appel reconnaît qu'il y a eu faute de l'inspecteur du travail, qui était compétent pour donner une autorisation ou un refus d'autorisation de licenciement, mais refuse de condamner l'employeur au versement d'indemnités, considérant que le salarié

ne démontre pas un lien de causalité directe entre l'illégalité entachant la décision de l'inspecteur du travail et le préjudice allégué. Ainsi, selon elle, le salarié ne rapporte pas la preuve d'un préjudice direct et certain.

Le Conseil d'État annule la décision de la cour administrative d'appel, qui a opéré un renversement de la charge de la preuve. Il replace le licenciement dans son contexte, à savoir l'inaptitude physique, et considère qu'en présence d'une décision illégale de l'inspection du travail, c'est au juge administratif de rechercher si des possibilités de reclassement avaient été recherchées sérieusement et non au salarié de rapporter la preuve qu'aucune possibilité de reclassement n'a été envisagée (Conseil d'État, 7 octobre 2021, n°430899).

Si ce n'est pas la première fois que le Conseil d'État reconnaît la responsabilité de l'État en matière de licenciement d'un sala-

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2411-3 dispose :

« Le licenciement d'un délégué syndical ne peut intervenir qu'après autorisation de l'inspecteur du travail. »

rié protégé (Conseil d'État, 4 novembre 2020, n°428741; et 4 novembre 2020, n°428198), c'est la première fois qu'il précise ce qu'il veut que le juge fasse en telle matière, c'est-à-dire se substituer à l'inspection du travail, en quelque sorte.

Cela ne préjuge pas de la décision de la cour administrative d'appel de renvoi saisie :

- si des possibilités de reclassement sont envisageables,

elle accordera une indemnité au salarié;

- si des possibilités de reclassement ne sont pas envisageables, le salarié sera débouté.

Cela fait tout de même plus de dix ans que ce salarié a saisi les juridictions et il lui faudra encore attendre au moins deux ans...

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InfoJuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

👉 Abonnez-vous :

<https://frama.link/InFOjuridique>



👉 Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le Secteur juridique.

Le Secteur juridique édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, Secteur juridique – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes? oui non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :



CSE : le renforcer pour améliorer le dialogue social

Cela fera deux ans au 1^{er} janvier 2022 que la mise en place du comité social et économique (CSE) est obligatoire dans les entreprises de plus de onze salariés. Et les craintes exprimées par FO dès les prémices d'un regroupement des IRP au sein d'une instance unique se sont confirmées. Pour FO, le CSE, qui depuis l'été a vu s'élargir ses prérogatives (en matière de santé au travail et sur les questions environnementales), est une instance qui doit être renforcée et « à plusieurs titres », insiste la confédération qui a réalisé un cahier revendicatif relatif à l'amélioration du dialogue social.

Le comité social et économique (CSE), instance unique de dialogue social créée par les ordonnances Macron de septembre 2017, a été instauré au 1^{er} janvier 2018, avec une période transitoire de deux ans. Il devait donc être mis en place au plus tard au 1^{er} janvier 2020 dans les entreprises de 11 salariés et plus. Le CSE se substitue aux trois anciennes instances représentatives du personnel (IRP) : délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT, qui était obligatoire à partir de 50 salariés).

Suite en page 14



ILLUSTRATION : J-L BOIRE

Santé au travail : une consultation réelle du CSE

Les dispositions de la loi du 2 août 2021 « Pour renforcer la prévention en santé au travail » concernent le CSE, entre autres par le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ou encore via la formation des membres du CSE à la santé et à la sécurité. Formation pour laquelle FO a « fermement milité ». Par cette loi, le CSE contribue à l'évaluation des risques dans l'entreprise et bénéficie d'une « réelle consultation », considère FO. « La loi du 2 août (...) a en partie fait droit aux revendications de Force Ouvrière. En effet, la loi modifie l'article L 2315-18 du Code du travail et abroge l'article L 2315-40 du même code, lequel déterminait la

durée de la formation santé et sécurité mais créait, de par son manque de clarté, des difficultés d'interprétation. L'administration en concluait que les durées de formation minimale de cinq jours dans les entreprises d'au moins 300 salariés ou de trois jours dans les entreprises de moins de 300 salariés ne s'appliquaient qu'aux membres de la CSSCT [Commission de santé, sécurité et conditions de travail, NDLR]. FO contestait cette affirmation dans la mesure où l'article L 2315-40 renvoyait à l'article L 2315-18, qui octroyait le droit à formation à tous les membres du CSE. »

V.F.





FO

force-ouvriere.fr

CSE : le renforcer pour améliorer le dialogue social

Suite de la page 11

Ce regroupement des instances ne s'est pas fait subitement. Son origine remonte à la délégation unique de personnel (DUP), mise en place par une loi de 1993. Mais cette dernière ne permettait à l'époque que de rapprocher DP et CE, et seulement dans les entreprises de moins de 200 salariés. La loi Rebsamen de 2015 a ajouté le CHSCT. Dès le départ, la confédération FO s'est opposée au rapprochement des IRP, qui a trouvé son paroxysme dans le CSE. Le congrès confédéral d'avril 2018 avait condamné dans cette instance unique une baisse de moyens et d'attributions sans précédent. Il avait notamment pointé une diminution du nombre de représentants, une diminution des heures de délégation, une limitation du nombre de mandats successifs et l'exclusion des suppléants dans les réunions d'instance. En effet, le nombre d'élus du CSE et d'heures de délégation a été fixé par décret selon l'effectif de l'entreprise. La confédération avait évalué à l'époque les pertes entre 150 000 et 200 000 mandats d'élus. Par ailleurs, le nombre de mandats successifs est limité à trois pour les élus du CSE, sauf dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Les revendications de FO

Près de deux ans après la création obligatoire des CSE, et trois ans après la mise en place des premières instances, un premier bilan a été dressé au printemps dernier. Et à l'issue d'une réunion plénière du comité d'évaluation des ordonnances, la confédération FO s'est inquiétée de la présentation par la Dares (rattachée au ministère du Travail) d'« éléments plus qu'alarmants sur l'implantation syndicale et la représentation du personnel ». Elle a notamment fait état d'une baisse du taux de couverture des entreprises par des IRP ou un DS, alors que ce taux était stable par le passé. Les remontées des structures FO et des représentants de terrain le confirment. Les élus ont constaté une dégradation générale du dialogue social. Ils déplorent notamment des ordres du jour à rallonge qui entraînent une discussion souvent trop rapide sur certains sujets. En outre, bon nombre d'entreprises, auparavant découpées en établissements distincts, ont fait le choix de centraliser leur CSE et les élus se retrouvent éloignés du terrain. FO constate également des difficultés pour certains élus à exercer efficacement leur mandat en raison de

l'élargissement de leurs attributions sans compensation en termes de moyens. Les nouvelles compétences du CSE sur les questions environnementales (loi Climat du 22 août 2021) illustrent le problème (voir encadré ci-dessous). La loi du 2 août « Pour renforcer la prévention en santé au travail » a, elle, repris l'ANI santé au travail (10 décembre 2020), signé notamment par FO. Plusieurs mesures de cette loi portent sur le CSE et seront en vigueur le 31 mars 2022. Alors que débute un nouveau cycle de mesure de l'audience syndicale avec notamment nombre d'élections CSE à venir (9426 entreprises concernées en 2022, plus de 24 000 en 2023), Force Ouvrière appelle dans un cahier revendicatif « au rétablissement des capacités de représentation collective des salariés, de leurs droits et de leurs moyens indispensables à l'exercice d'un dialogue social de qualité dans l'entreprise ». Parmi les revendications : le rétablissement des CHSCT, la mise en place d'une représentation du personnel au plus proche des salariés, la suppression des entraves à la mise en place des CSE ou encore des moyens adaptés à l'exercice des mandats.

C. J. et V. F.

Compétence environnementale : attention danger...

Pour FO, « l'élargissement des attributions du CSE aux conséquences environnementales pose question. Tout d'abord, le rôle premier de l'organisation syndicale et des représentants du personnel est la défense des intérêts matériels et moraux des salariés. L'intégration des enjeux de transition écologique ne doit donc pas amener les élus à co-décider des mesures qui ne relèvent pas de leur responsabilité et sont susceptibles d'opposer maintien de l'emploi et préoccupations environnementales. De surcroît, le CSE est déjà chargé de rendre des avis sur des problématiques complexes et techniques dans des domaines très

variés. » Quant aux moyens, ils sont à l'évidence insuffisants. « FO considère que l'élargissement de ses prérogatives [du CSE, NDLR] ne peut se faire à moyens constants. Or, la loi se limite à proposer d'ajouter les conséquences environnementales à la formation [des élus, NDLR], sans accorder de temps supplémentaire. De plus, aucune disposition n'est prévue pour renforcer les moyens du CSE (heures de délégation, commissions, expertises...). De même, les délais de consultation prévus pour que le CSE puisse rendre un avis éclairé ne sont pas non plus allongés. Tout est donc à négocier! »

V. F.



FO

TRAVAILLER À L'ÉGALITÉ
POUR CEUX QUI VIVENT
AVEC UNE DIFFÉRENCE



EN PARTENARIAT AVEC  agefiph

**JOURNÉE NATIONALE
TRAVAIL ET HANDICAP
8 DÉCEMBRE 2021 – PARIS**

FO

Allemagne : une grève se prépare dans les services publics

Ils exigent de meilleurs salaires. Les personnels des services publics régionaux, et notamment ceux du secteur de la santé, lancent un appel à la grève.

Le syndicat Ver.di, deuxième syndicat allemand, a lancé le 2 novembre un appel à une grève dans le secteur public régional et quasiment tout le pays est concerné. Si la date de début de ce mouvement n'a pas été encore communiquée, la seule menace de cette grève d'ampleur illustre la grogne grandissante des salariés en Allemagne.

Car après les cheminots en septembre et des travailleurs d'Amazon ce mois-ci (voir article ci-dessous), ce sont potentiellement à présent quelque 800 000 salariés du secteur public affiliés au syndicat des services Ver.di qui pourraient cesser le travail dans les semaines à venir. En cause, le manque de moyens alloués aux services publics et notamment dans la santé. Ainsi, 4 500 lits de soins intensifs seraient inoccupés faute de personnel, et ce, alors que la crise sanitaire se poursuit.

« Les salariés de la santé sont épuisés par près de deux années de crise sanitaire, souligne Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale au secteur international de FO. Il y a une désaffection des métiers de la santé parce que ces derniers ne sont plus attractifs en raison des salaires bas et des conditions de travail. »

Rompre avec l'austérité budgétaire

Or, tandis que l'inflation est au plus haut en Allemagne, avec un taux (+4,1% en septembre) non atteint depuis trente ans, les salaires, eux, ne suivent pas. Dans ce contexte, Ver.di demande une hausse de 5% des salaires pour l'ensemble des personnels du service public et une augmentation d'au moins 300 euros dans la santé.

« Il y a une prise de conscience partout dans le monde qui est en train de s'opé-

rer, analyse Marjorie Alexandre. On a demandé aux personnels de santé d'être présents face à un virus méconnu et dangereux et ils l'ont été. Mais ce qui ressort à présent, c'est que les applaudissements ne sont plus suffisants et doivent se transformer en actions concrètes. »

Ce constat d'un manque de moyens dans la santé, et qui touche de nombreux pays, est une conséquence directe des politiques d'austérité. Politiques contre lesquelles s'élève FO. « Il faut rompre avec des dizaines d'années d'austérité budgétaire, martèle la secrétaire confédérale. Les gouvernements doivent cesser de considérer que la santé n'est pas prioritaire et s'envisage seulement en termes de coût. Au contraire, l'investissement dans ce secteur, et plus largement dans l'ensemble des services publics, est nécessaire. C'est essentiel pour l'avenir, et notamment facteur de cohésion sociale. »

Maud Carlus

Amazon : bras de fer outre-Rhin pour les salaires

Quelque 2 500 salariés d'Amazon Allemagne ont cessé le travail pendant quatre jours, début novembre. Alors

que l'inflation est en forte hausse, les travailleurs s'élèvent contre la décision du géant numérique de ne pas

appliquer les hausses de salaires prévues par la convention collective du secteur, à laquelle d'ailleurs Amazon refuse toujours d'adhérer. « Il y a une urgence à revaloriser les salaires et conditions de travail de ceux que l'on a appelés les travailleurs de la "deuxième ligne", rappelle Marjorie Alexandre. Pendant toute la pandémie ils ont travaillé sans arrêt et ont été considérés comme essentiels, or ces emplois sont extrêmement mal rémunérés. »

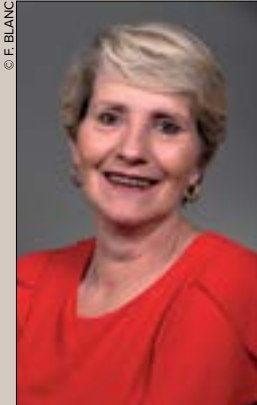
N'ayant toujours pas obtenu satisfaction, les salariés allemands d'Amazon menacent l'entreprise américaine d'une nouvelle grève à l'approche des fêtes de fin d'année.

M. C.

© BEN KILB/THE NEW YORK TIMES-REDDUX/REA



Réhabiliter l'impôt progressif et le consentement à l'impôt



Nathalie Homand, secrétaire confédérale au secteur de l'économie et du service public.



La question de la fiscalité demeure une préoccupation essentielle, dans un contexte de crise sanitaire qui a provoqué une baisse des rentrées fiscales et un regain du rôle interventionniste de l'État dans l'économie. En effet, depuis plusieurs années, l'idéologie néolibérale s'est répandue en prônant toujours la même conception du moins-disant fiscal, la baisse des prélèvements obligatoires et son corollaire, la baisse des dépenses publiques. Or, le niveau des prélèvements obligatoires dépend du contrat social et fiscal relevant d'une certaine idée de la justice fiscale et du principe fondateur de l'impôt, défini par l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

La confédération a produit un guide fiscal qui rappelle le rôle fondamental de l'impôt dans la solidarité nationale, sa répartition entre les ménages et les entreprises, son rôle

redistributif ainsi qu'au plan du financement des services publics. Contrairement aux idées reçues, en matière de rendement, la part des impôts progressifs dans le total des prélèvements obligatoires demeure faible, comparée à celle de la fiscalité indirecte, forfaitaire, telle que la TVA et la CSG, et qui touche particulièrement les ménages les plus modestes.

Ce guide analyse aussi les conséquences d'une politique de l'offre menée depuis 2008 avec la baisse de la fiscalité des entreprises et de celle des ménages les plus aisés, notamment depuis l'adoption de récentes lois de finances. Cette politique de transferts fiscaux s'illustre par de multiples aides ou crédits d'impôts, souvent inefficaces en matière de créations d'emplois (CICE, CIR...) et accordés sans contrôle ni contreparties.

Or, ce manque à gagner de recettes fiscales et les politiques d'austérité budgétaire menées ces dernières années contribuent à détériorer les services publics.

Enfin, la lutte contre la fraude et l'optimisation fiscale est devenue un enjeu majeur. Ce qui souligne la nécessité d'affecter des moyens à l'administration fiscale, laquelle a fait

l'objet de plus de 40 000 suppressions d'emplois en vingt ans ! Pour toutes ces raisons, FO revendique une véritable réforme fiscale permettant de rétablir la progressivité de l'impôt et ainsi d'en préserver son consentement.

Le dernier CCN a réaffirmé ces positions et réitéré sa demande quant à la « nécessité impérieuse de conditionner, contrôler et évaluer toutes les aides publiques dont bénéficient les entreprises et de sanctionner le cas échéant ». Il dénonce notamment « la faiblesse des dispositions de contrôle des marchés financiers et le maintien de dispositifs d'optimisation qui favorisent l'évitement fiscal, mais aussi que, y compris durant cette période de pandémie, les profits financiers, la spéculation demeurent à des niveaux records, sans compter les scandales financiers successifs, le dernier étant celui des Pandora Papers. Cette évaporation des richesses se fait au détriment de l'accès à une protection sociale pour tous, de l'investissement dans les infrastructures et services publics, particulièrement mis à mal ces dernières années et dont l'impact a été mis en lumière pendant la pandémie ».

Secteur de l'économie et du service public



Au pays du foie gras, la révolte des bas salaires chez Labeyrie

Après une vingtaine de jours de grève, les salariés de plusieurs sites du groupe Labeyrie ont repris le travail après avoir gagné une hausse salariale de 2,25%. Retour sur un mouvement illustrant la solidarité entre salariés.

« **C**e n'est pas normal de travailler en CDI à temps plein sans parvenir à vivre dignement de notre travail! », s'indigne Sylvie Darrieumerlou, déléguée syndicale FO à l'abattoir Labeyrie de Came, dans les Pyrénées-Atlantiques. La révolte des bas salaires s'est propagée comme une traînée de poudre au sein du groupe Labeyrie, spécialiste du foie gras.

Le mouvement a débuté le 15 octobre, à l'initiative des ouvriers, principalement des femmes. « *Par l'augmentation automatique du Smic en octobre, seuls ont été revalorisés les salaires les plus bas de la grille. C'est ce qui a déclenché la grève. Nous demandons la répercussion de cette augmentation du Smic sur l'ensemble de la grille.* »

Malgré de bons résultats économiques, pas de redistribution

Parmi les autres revendications : le maintien des salaires durant la période d'activité partielle liée à la grippe aviaire, un deuxième versement de la prime Macron et le versement des 1000 euros au titre

de la prime Covid. L'enjeu est là et il est salarial. Le mouvement a pris dans l'usine d'abattage de canards de Came (Pyrénées-Atlantiques), dans les ateliers de Saint-Geours-de-Maremne (Landes), également siège de Labeyrie Fine Food, et sur le site de Jonzac (Charente-Maritime). Cette colère vient de loin et s'inscrit « *dans le contexte de crise pandémique au cours de laquelle les salariés ont connu une surcharge d'activité. Et malgré les bons résultats économiques de l'entreprise* », il n'y a pas eu de redistribution, pointe la FGTA-FO. Pour rappel, le groupe affichait un chiffre d'affaires de 1,03 milliard d'euros pour l'année 2019-2020, en croissance de 1,6%.

Après une vingtaine de jours de mobilisation, le site des Landes a signé un accord le 10 novembre, moins d'une semaine après que les autres sites ont signé des textes similaires. Les salariés ont obtenu une augmentation des salaires de 2,25% ainsi qu'une prime de production, qui existait déjà pour les ouvriers de Saint-Geours-de-Maremne. Mais, explique Sylvie Darrieumerlou, « *on n'est pas satisfaits à 100%* ». Toutefois, note la militante, « *il y aura un avant et un après cette grève qui a montré la solidarité entre les salariés* ».

Chloé Bouvier



Hôpital militaire Desgenettes : 300 postes sacrifiés par la restructuration

Alors que la pandémie de Covid-19 se fait encore sentir dans le pays, notamment dans les services hospitaliers, l'exécutif a décidé d'une restructuration lourde de conséquences pour l'hôpital d'instruction des armées (HIA) Desgenettes de Lyon. Le projet, annoncé fin octobre par le ministère des Armées aux élus de FO-Défense, vise à transformer l'HIA en Antenne hospitalière des armées à partir du 1^{er} janvier 2022. En tout, 400 personnels, civils et militaires,

seront impactés dont 182 agents civils (61 agents techniques et logistiques et 121 paramédicaux).

FO-Défense exige des réponses pour chaque situation

Ce qui se veut une réorganisation s'accompagne d'une réduction drastique de postes, soit 300 suppressions. « *Cette attaque supplémentaire envers le monde médical illustre parfaitement que le*

gouvernement, qui faisait applaudir les soignants lorsque la crise sanitaire était à son paroxysme, n'hésite pas aujourd'hui à sacrifier 300 salariés sur l'autel des rentabilités... », indique l'UD FO du Rhône. De leur côté, « *FO-Défense et ses élus exigent que ceux qui ont pris cette décision de casse sociale mettent tout en œuvre dès maintenant pour répondre individuellement à chaque situation, avec tous les moyens financiers et humains nécessaires* ».

Chloé Bouvier

Champagne Burtin : trois semaines de grève pour obtenir des négociations

Première victoire pour les salariés de la société Maison Burtin, à Épernay (Marne). Par une grève massivement suivie, ils contraignent la direction à entendre les revendications salariales.

Il aura fallu trois semaines de grève pour que la direction prête l'oreille à leurs revendications salariales. Du 6 au 27 octobre, la quasi-totalité des salariés de la Maison Burtin, producteur de champagne dans la Marne, ont cessé le travail. Alors que le conflit s'enlisait, la direction refusant tout dialogue social, les syndicats ont dû faire appel à la préfecture de la Marne afin qu'une médiation soit engagée. Après l'intervention de la sous-préfète d'Épernay, la direction a fini par accepter le principe de négociations.

« Nous souhaitons que soit mise en place une sorte de prime d'assiduité, à hauteur de 70 euros mensuels et reliée au salaire pour que cela entre dans le calcul de la

retraite, résume Mélanie Matoux, déléguée syndicale FO. Jusqu'à présent, la direction nous proposait ce qu'ils appellent une "prime Macron", mais conditionnée à des résultats chiffrés inatteignables. Donc ce n'est pas une prime Macron! »

« Certains salariés n'avaient jamais fait grève de leur vie »

L'espoir d'une sortie de crise se profile donc enfin, après une période pour le moins difficile, comme l'explique Mélanie Matoux. « La grève est la conséquence

d'une accumulation de déceptions depuis des années pour les salariés. Pendant la pandémie, nous étions au chômage partiel et quelques équipes, constituées de vingt à trente salariés, ont été réquisitionnées, mais sans recevoir aucune compensation. Et lors des dernières NAO (Négociations annuelles obligatoires) de 2021 il n'y a eu aucune discussion : cela a été non à tout. »

La soixantaine de salariés du collège ouvrier de l'entreprise a donc lancé la grève, à l'initiative d'une intersyndicale comprenant FO. « Signe de leur détermination, le mouvement a été suivi à 98%, souligne la militante. Certains n'avaient

même jamais été en grève de toute leur vie. Mais ils en ont assez d'être la cinquième roue du carrosse. »

Pour l'heure, alors que le travail a repris, un médiateur a été désigné par la sous-préfecture de Reims. « Nous attendons les dates de début de négociations salariales », indique la déléguée FO qui souhaite qu'elles démarrent au plus vite, soit dès ce mois de novembre.

Maud Carlus



PHOTO UD FO 51

Ambulanciers : FO dépose un préavis de grève pour le 30 novembre

« Les ambulanciers de la fonction publique hospitalière sont la seule profession pour laquelle le ministre n'a pas tenu l'engagement de revalorisation salariale formulé pendant le Ségur de la santé », explique Didier Birig, secrétaire général de la Fédération FO des personnels des Services publics et de Santé (FO-SPS). Le militant FO se souvient de la date – « l'avant-veille des accords du Ségur de la santé » – et de la promesse ministérielle pour

les ambulanciers, « une revalorisation des grilles indiciaires de rémunération avec un reclassement en catégorie B ». Et pour cause, l'engagement a été pris devant lui.

Arbitrage ministériel attendu

Pourtant, seize mois après, il n'a été suivi d'aucun effet. FO-SPS a donc décidé de déposer un préavis de grève nationale,

spécifique aux ambulanciers, pour le mardi 30 novembre. Il porte sur quatre revendications : le respect des engagements pris, l'intégration des ambulanciers dans la filière soignante, l'augmentation de la durée de leur formation et leur classement dans la catégorie active de la CNRACL. Le dépôt du préavis a déjà une « vertu » : « Le ministre s'est engagé à arbitrer avant le 30 novembre », note Didier Birig, résolu à maintenir la pression.

Élie Hiesse



FO-Métaux ne lâche rien sur la nécessaire réindustrialisation

Dans le cadre de son combat pour la défense de l'industrie, FO-Métaux va publier, à l'occasion de la présidentielle, un manifeste pour la réindustrialisation, en dix revendications.

FO-Métaux persiste et signe. Comme elle l'a fait à chaque élection présidentielle depuis 2007, la fédération entend placer l'industrie française et ses salariés au cœur de

la campagne. Mais cette fois, ses propositions ne prendront pas la forme d'un livre blanc. « *Nous préparons un manifeste, avec dix revendications liées à l'actualité, sur lequel nous demanderons aux candidat-e-s de se prononcer* », précise Frédéric Homez, secrétaire général. Cet ancrage dans l'actualité, chaque jour plus empreinte de préoccupations environnementales, est résumé dans l'intitulé du manifeste : « *Une ligne verte pour une industrie verte* ». « *Toute l'industrie est compatible avec l'environnement et les enjeux liés aux changements climatiques. La transition énergétique et environnementale doit se faire pour l'industrie et non contre l'industrie* », martèle Frédéric Homez.

Quatre revendications de court terme

Parmi les dix propositions, quatre relèvent du court terme. La première réaffirme la nécessité de faire de la France « *une terre d'industries* », par la relocalisation de productions essentielles et la localisation de productions

futures, avec de véritables efforts sur la R&D, les investissements, les infrastructures, les réseaux, sans oublier la production d'énergie. « *La politique industrielle doit être globale pour être efficace* », souligne Frédéric Homez. Concernant la production d'énergie, la fédération revendique « *une politique énergétique durable qui passe par le nucléaire* ». Elle exige de « *rendre sa place à l'industrie française sur les marchés publics* », ainsi qu'« *une sous-traitance industrielle plus vertueuse* ». Pour créer à long terme les conditions de cette reconquête, elle soutient une « *simplification administrative* » facilitant l'ouverture d'entités. En complément de Bpifrance, elle demande la création d'un « *fonds d'investissement stratégique* » pour les entreprises en difficulté. FO-Métaux appelle encore à « *diversifier les activités dans les régions* », à « *consolider la notion de filière* », et à « *créer un label unique du Fabriqué en France* ». Enfin, elle exige le renforcement de la formation des salariés, pour qu'ils prennent toute leur place dans la transformation industrielle. **Élie Hiesse**



© ROMAIN GAILLARD/REA

Vabel Cosmétique : après une victoire aux prud'hommes, elles créent un syndicat FO

C'est après un conflit avec leur direction qu'une poignée de salariées de cette société de conditionnement de produits cosmétiques, située à Tergnier (Aisne), ont décidé de se lancer dans le syndicalisme. « *Notre employeur refusait d'appliquer la convention collective de la pharmacie. Nous avons donc lancé une procédure auprès des prud'hommes avec notre CSE*, raconte Nathalie Brugnon, fraîchement désignée secrétaire du bureau. *La justice nous a donné raison.* »

Après cette victoire, le syndicat est officiellement créé en juin dernier au

sein de Vabel Cosmétique qui emploie quelque 150 salariés, en majorité des femmes. Et rapidement, la structure syndicale compte déjà une dizaine d'adhérentes.

Un baptême du feu avec les NAO

Si les membres du bureau ont d'abord découvert FO en tant que salariées, par l'intermédiaire de leur défenseur devant les prud'hommes, depuis elles se sont familiarisées avec l'organisation. « *Il y a quelques semaines, nous avons suivi une formation découverte*

de FO, cela m'a confortée dans mon choix », souligne Nathalie Brugnon. Les cinq militantes, qui se disent avec humour « *encore en apprentissage* », ont toutefois dès à présent l'occasion de mettre leurs acquis en pratique puisque se déroulent actuellement les NAO. La déléguée, Alexia Haraut, est à la manœuvre et commence ses premières négociations. Objectif : obtenir une augmentation des salaires et l'octroi de plusieurs primes.

Et pour ce baptême du feu, les nouvelles militantes peuvent compter sur l'union locale de Saint-Quentin qui leur apporte tout son soutien. **Maud Carlus**

État des lieux du logement : peut mieux faire...

C'est la conclusion qu'il est possible de tirer de la lecture de deux rapports sur le logement publiés récemment.

Un premier rapport, paru en juin dernier, consiste en une étude inédite portant sur le logement en France et qui dresse un état des lieux.

Réalisée par l'association Qualitel, cette étude montre l'évolution de l'habitat des Français au cours du temps, notamment en termes de configuration et d'aménagement (moins de rangements, moins de fenêtres, plus de balcons et terrasses, plus d'isolation et d'occlusion), et pointe les progrès qu'il reste à faire, parmi lesquels la lutte contre l'humidité et les moisissures, l'amélioration de la sécurité contre les vols et les intrusions, l'adaptation des immeubles aux personnes âgées et/ou handicapées. On rappellera pour mémoire qu'un rapport avait été remis au gouvernement au début de l'année sur la qualité des logements et du cadre de vie, rapport qui pointait le « *besoin d'espace* » comme étant la priorité des Français (rapport de Pierre-René Lemas).

Le second rapport consiste lui en un bilan des travaux et des aides entre 2016 et 2019 et cela en matière de rénovation énergétique des logements. Publié en mai dernier par l'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE), il montre qu'en 2019 quelque 2,1 millions de logements en France métropolitaine ont bénéficié d'au moins une aide à la rénovation. Ces logements sont majoritairement individuels et occupés par leurs propriétaires.

Les trois quarts des aides à la rénovation bénéficient aux propriétaires occupants

Les rénovations énergétiques aboutissent souvent, mais pas systématiquement, à l'amélioration des performances thermiques. Dans l'ensemble, les rénovations énergétiques ont contribué à réduire la consommation totale

d'énergie des résidences principales en France métropolitaine de 1,6% en 2019. Le gain d'énergie associé est de 7,2 TWh par an. Le gain moyen par logement aidé a augmenté, passant de 2,8 MWh par an en 2016 à 3,5 MWh par an en 2019, soit une hausse de 25%. Les gestes de travaux varient selon les dispositifs d'aides. Les travaux réalisés portent dans l'ensemble principalement sur le chauffage et l'eau chaude sanitaire (ECS), qui apparaissent comme les plus efficaces. Les ménages se disent satisfaits de leurs travaux, mais estiment devoir en réaliser d'autres. Les maisons individuelles représentent 69% des logements rénovés aidés et 72% des économies d'énergie associées (5,4 TWh par an). Elles sont particulièrement présentes dans les dispositifs CITE et « Habiter mieux ». Le CEE (certificat d'économie d'énergie) est davantage mobilisé pour le logement collectif. L'intensité de la rénovation énergétique est plus forte pour les logements construits au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et avant la première réglementation thermique, en particulier les logements collectifs. Les trois quarts des aides à la rénovation bénéficient aux propriétaires occupants. Les dispositifs d'aide s'adressent à des catégories de ménages contrastées en matière de niveau de vie. Ainsi, le CITE cible les ménages les plus aisés, le programme « Habiter mieux » est orienté vers les ménages modestes ou très modestes, alors que les bénéficiaires du CEE ont un profil assez équilibré. L'analyse des résultats de l'enquête montre qu'il reste un gisement important d'économies d'énergie dans le parc locatif privé, les logements occupés par des propriétaires modestes et dans l'habitat collectif.



Le contrat de travail

Les travailleurs, avec les syndicats, se sont toujours battus pour encadrer le travail et le contrat est une protection juridique de première importance. Mais il est de plus en plus attaqué par un néolibéralisme agressif.

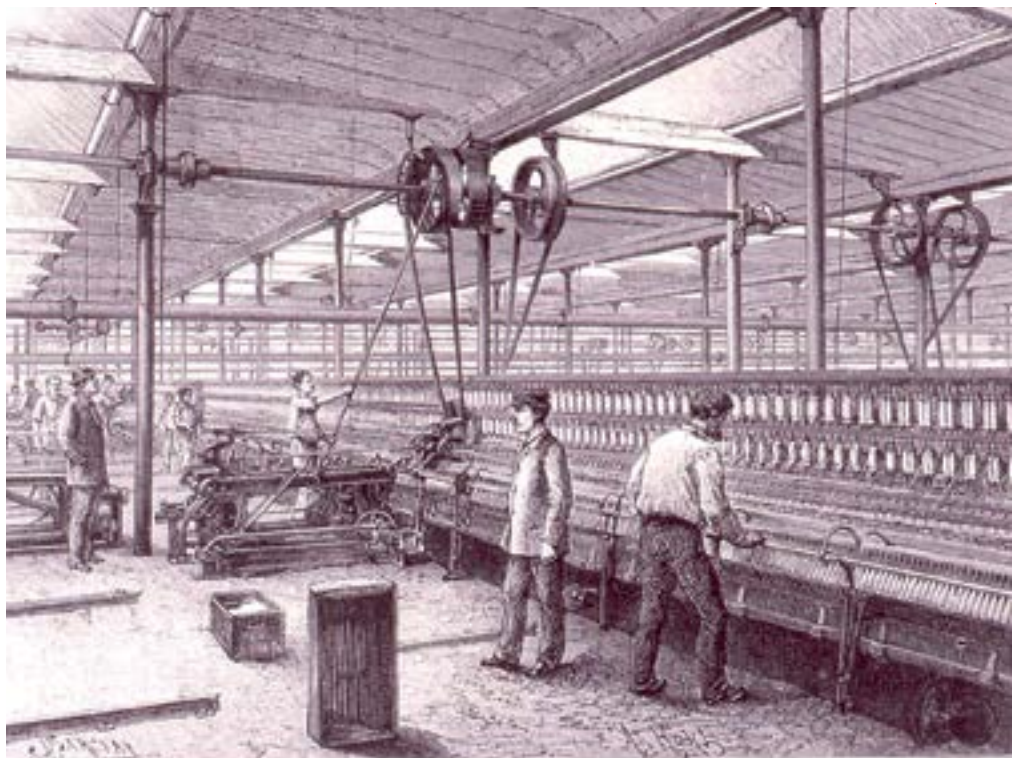
Définition : « Un contrat de travail existe dès lors qu'une personne (le salarié) s'engage à travailler, moyennant rémunération, pour le compte et sous les ordres et contrôle d'une autre personne (l'employeur). Son exécution entraîne un certain nombre d'obligations, tant pour le salarié que pour l'employeur. »

En France, en 1830, seulement 50% de la population active est salariée, 62% en 1936 et 90% en 2000. L'ancêtre du contrat de travail était le « louage d'ouvrage », codifié par l'article 1710 du Code civil napoléonien de 1804 : « Le louage d'ouvrage est un contrat par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre elles. » Le louage d'ouvrage est aboli par un décret de mars 1848 de la II^e République, qui ne sera jamais appliqué. Une proposition de code du travail est soumise à la Chambre des députés. Il faudra attendre le 28 décembre 1910 pour qu'elle soit votée puis totalement validée par le Sénat en 1927.

Un acquis à protéger

C'est durant la Première Guerre mondiale que les contrats de travail vont se généraliser et la loi du 10 juillet 1915 instaure la rémunération à l'heure et non plus à la pièce. Le Front populaire de 1936 met fin au « droit de discuter en tête-à-tête avec chacun de ses ouvriers » pour développer les conventions collectives.

La loi française de 1973 précise que le CDI (Contrat à durée indéterminée) devient la norme du marché de l'emploi. La directive européenne du 28 juin 1999 déclare explicitement que « les contrats à durée indéterminée sont la forme générale de la relation de travail ». La réalité est autre.



Filature de coton en Alsace vers 1880, les ouvriers n'ont alors aucune protection sociale collective.

L'élargissement des possibilités de recours au CDD par l'employeur est décidé en 1985, 1986 puis avec la loi 90-613 du 12 juillet 1990. La précarisation des contrats de travail est en marche. Les syndicats s'opposent avec succès au projet de contrat d'insertion professionnelle (CIP) en 1994 et au contrat première embauche en 2006. Mais en 2008 le gouvernement invente le statut d'auto-entrepreneur. La notion de flexicurité ou flexisécurité fait aussi son apparition. Pour les travailleurs, elle rime plutôt avec insécurité et contrats précaires. En 1993 déjà, 79% des embauches se faisaient en CDD.

Christophe Chiclet

Retrouvez les articles histoire sur : www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale

Arthur Groussier, 1863-1957

Cet ingénieur a largement œuvré pour la mise en place du contrat de travail. De 1890 à 1893 il est le secrétaire général de la Fédération nationale des ouvriers métallurgistes, qui rejoindra deux ans plus tard la CGT naissante. En 1893, il choisit la politique, devenant député du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, puis de la SFIO de 1893 à 1924. Il travaille à la Chambre des députés pour faire voter des lois sur les conventions collectives, les accidents du travail, l'hygiène et la sécurité, et le fameux Code du travail.

Éric Gautron : « défendre les salariés et le modèle historique de la Sécurité sociale »

Alors que la Sécu est menacée d'une grande réforme, Éric Gautron, le nouveau secrétaire général du SNFOCOS, s'est fixé une priorité : la syndicalisation.

À l'heure où le ministre de la Santé pousse son projet de « Grande Sécu », ce qui fait craindre un nouveau pas vers une forme d'étatisme, au détriment du paritarisme, cela en renforçant la prédominance de l'État sur les questions relatives au financement et aux dépenses, Éric Gautron mesure tout l'enjeu de son nouveau mandat de secrétaire général du Syndicat national FO des cadres des organismes sociaux (SNFOCOS). « *Je suis dépositaire de l'histoire du SNFOCOS et des valeurs historiques qu'il porte depuis soixante-quatorze ans : la défense des droits des salariés de la Sécurité sociale mais aussi du modèle de sécurité sociale né des ordonnances de 1945* », commente le militant, élu début octobre. Depuis 2015, il était le secrétaire national chargé de la communication du SNFOCOS. Après deux mandats au bureau du syndicat, il peut se prévaloir de connaître la maison. « *Je m'inscris dans la continuité* », explique Éric Gautron, 48 ans, qui succède à son frère, Alain Gautron, secrétaire général depuis 2015 (et actuel président de l'Association Malakoff Médéric Humanis, au titre du collègue salariés).

Moderniser la communication

Depuis vingt-trois ans qu'il a intégré la Sécu, Éric Gautron s'est souvent retrouvé aux avant-postes des évolutions. En 1998, le licencié en histoire médiévale est embauché comme webmaster de la nouvelle Union régionale des caisses d'Assurance maladie (URCAM) de Champagne-Ardenne, qui coordonne les actions de prévention nécessaires au respect des priorités de santé publique. Lorsqu'elle est absorbée en 2010 par l'Agence régionale de santé (ARS), il y a tout à construire. Deux ans après avoir pris sa carte FO, le jeune militant s'attèle à la création de la section

FO, constitue une équipe pour les élections DP et CE... et fait remporter tous les sièges au SNFOCOS! Repéré par le syndicat national, il est désigné, dans la foulée, titulaire au Comité national de concertation des ARS. Depuis, ce natif de Jarny (Meurthe-et-Moselle) n'a cessé de gagner en responsabilités. Délégué régional SNFOCOS en 2011, il se voit aussi confier l'animation du réseau des élus ARS et, dès 2014, la communication du syndicat. Au congrès de 2015, il est logiquement élu secrétaire national chargé des ARS et de la communication. Sans lâcher le terrain. Lorsque l'ARS Grand Est s'est créée en 2016, à la suite de la

mise en place des grandes régions, « *il a fallu repartir de zéro* », rappelle-t-il. Et quel nouveau départ : le SNFOCOS sortira une nouvelle fois en tête des élections CE! Dans les négociations à l'Ucanss (Union des caisses nationales de Sécurité sociale, 140 000 salariés), il a aussi pris toute sa part. Fin 2020, l'accord sur les classifications des emplois, rendu inapplicable par le droit d'opposition activé par FO (et une autre organisation), a marqué les esprits. « *Quand l'accord est mauvais, le SNFOCOS ne signe pas* », prévient le nouveau secrétaire général du deuxième syndicat de la Sécu. Il connaît sa priorité : « *la syndicalisation* ». Pour lui, elle passe par « *une modernisation des moyens de communication et, donc, une évolution du droit syndical à la Sécu* ».

Élie Hiesse



© F. BLANC

L'Info militante

N° 3320 du 15 au 28 janvier 2020

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

- > l'actualité sociale et juridique
- > les analyses et les propositions FO
- > toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé



Public-privé, c'est tous ensemble

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 17 décembre.

«**Q**u'est-ce que le gouvernement général veut faire ? Il veut nous faire passer dans un monde où il n'y a plus de frontières, où il n'y a plus de frontières... »

«**P**our le gouvernement général, il faut que nous soyons tous ensemble, que nous soyons tous ensemble... »



États généraux de la CGT



ABONNEZ

VOUS

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Code Postal :  : Mail :

N° de carte : Syndicat : Fédération :

Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14

Bulletin d'abonnement